

Invitation

**Assemblée Générale Ordinaire annuelle  
de CITRE-la coopérative**

**Vendredi 15 Octobre 2021 à 17h30**

**Salle du Domaine viticole Deleuze-Rochetin,  
route d'Uzès à Arpaillargues, face au Musée 1900.**

Chère coopératrice, cher coopérateur de CITRE-la coopérative,

Cette année a été dynamique pour notre coopérative ! Nous avons mis en production notre 6<sup>ème</sup> installation photovoltaïque à Théziers et réalisé une collecte-flash enthousiaste pour le projet de la coopérative Geckologis (collectif pour un habitat participatif dans l'écoquartier de Sanilhac-Sagriès).

De nombreux projets de production (certains en autoconsommation) sont à l'étude et nous souhaitons vous associer à ces perspectives. Avec maintenant près de 300 coopérateurs, la coopérative va poursuivre son action sur nos territoires et la collecte de « fonds citoyens » afin de contribuer encore davantage à la transition énergétique.

Le Conseil coopératif sera très heureux de vous rencontrer, de vous consulter, d'échanger et de définir ensemble les axes de travail pour 2021-2022.

Nous vous espérons nombreuses et nombreux, motivé.e.s !!! S'il ne vous est pas possible de vous rendre à l'AGO, nous vous remercions de bien vouloir déléguer votre pouvoir à un.e autre coopérateur.trice.

**Nos énergies partagées créent de l'énergie propre et durable en Uzège Pont du Gard !**

Merci à vous,

**Le Conseil coopératif.**

Programme

**Dès 17h30, accueil et émargement des présences et pouvoirs**

- Appréciation du quorum (1/5 des parts représentées)
- Désignation, parmi les associés présents, d'un animateur de séance, de deux scrutateurs et d'un secrétaire

**18h : Assemblée Générale statutaire**

- Exercice social arrêté au 31 mars 2021
- Présentation du rapport de gestion, compte de résultat et bilan
- Les orientations pour CITRE-la coopérative en 2021-22 (renforcement groupes de travail)
- Observations du Conseil de bienveillance
- Proposition d'actualisation des statuts concernant le changement de présidence et autres points comme la session des parts d'associés à améliorer

**19h : Echanges et décision de l'AG concernant l'entrée dans la nouvelle coopérative ACTTE**

- Aujourd'hui ACTTE se transforme en société coopérative d'intérêt collectif (SCIC). L'assemblée générale des coopérateurs de CITRE-la coopérative est invitée à se prononcer sur sa participation à cette nouvelle SCIC gardoise. (<https://actte.fr/>)  
ACTTE - "Accélérateur Citoyen pour un Territoire en Transition Energétique" est un collectif de huit coopératives ou associations gardoises, auquel CITRE-la coopérative participe depuis sa mise en place en 2020, soutenu par la Région Occitanie et l'ADEME.

(Charte et statuts de ACTTE sont consultables en lien sur [www.citre-coop.com](http://www.citre-coop.com))

**20h : Les échanges se poursuivront autour d'un verre !!!**